



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2020

Etaients présents : SCHEFFER Sabine, BESSON Stéphane, PETIOT Dominique, FONTAINE Jacqueline, LACONDEMINE Aurélien, BURDIN Gilles, RABUS Angeline, BERRIER Bruno, BIZOUARD Aurélie, BAILLY Séverine

Excusés : HURE Virginie, JONDOT Sylvain, CHASSY Christiane

1. Intercommunalité : modification des statuts

- Inscription en compétences obligatoires au 1er janvier 2020 des compétences eau et assainissement relevant actuellement des compétences optionnelles.
- Modification des libellés des compétences obligatoires suivantes tels que rédigés dans le CGCT:
 - Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.
- Réécriture des statuts « toilettés ».
- Modifications des compétences optionnelles et facultatives, par une requalification de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » en compétence facultative ainsi définie : « Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements culturels et sportifs suivants : le centre aquatique AquaBresse à Louhans et la piscine de plein air à Cuiseaux, les gymnases et salles à usage multi sport exclusivement, le terrain à vocation de sports mécaniques à Joudes, le plateau d'évolution physique à Cuiseaux et l'antenne de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne sur le thème de l'architecture de la vie quotidienne en Bresse autrefois au domaine Plissonnier à Saint- André-en-Bresse ».
- Prise de compétence « Etudes de faisabilité et programmatiques en matière d'aménagement de terrain de sport avec revêtement de type synthétique » au titre des compétences facultatives.

2. Ouverture de crédits d'investissement et de fonctionnement avant vote du budget 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- La mise en recouvrement des recettes et l'engagement des dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de 2019.
- Le mandatement des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

- Le mandatement des dépenses d'investissement suivantes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :
 - Compte 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre :
 - Opération 50 PLU : 10 000,00 €
 - Compte 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains
 - Opération 110 CIMETIERE : 60 565,25 €
 - Compte 21318 – Autres bâtiments publics :
 - Opération 130 CLUB HOUSE : 178,80 €
 - Opération 150 EGLISE : 5 462,98 €
 - Opération 160 ATELIER MUNICIPAL : 10 000,00 €
 - Opération 170 SALLE DE RÉUNION : 1 209,60 €
 - Compte 2132 – Immeubles de rapport :
 - Opération 30 BATIMENTS : 25 000,00 €
 - Compte 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions :
 - Opération 30 BATIMENTS : 13 201,52 €
 - Compte 21571 – Matériel roulant :
 - Opération 60 MATERIEL : 1 500,00 €
 - Compte 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique :
 - Opération 90 MAIRIE : 1 500,00 €
 - Compte 2184 – Mobilier :
 - Opération 90 MAIRIE : 270,00 €

3. Acquisition hangar SCAV Bourgogne du Sud

Modification de la précédente délibération suite au découpage de la parcelle AB n°161 en deux parcelles : AB n°211 et n°212. Seule la parcelle 211 reviendra à la commune. Le Maire rappelle que la Société Coopérative Agricole et Viticole de Verdun sur le Doubs a accepté l'offre d'achat pour l'acquisition du hangar et de ses terrains situés Rue du Tacot à Montret. Le Conseil Municipal accepte donc d'acquérir l'ensemble immobilier cadastré section AB n°114, 141, 211, et 184 sis 70 Rue du Tacot à Montret, appartenant à la Société Coopérative Agricole et Viticole de Verdun sur le Doubs, moyennant un montant global de DIX MILLE EUROS (10 000 €) nets vendeur.

4. Déclassement et vente excédent communal Rue de Montroux

L'excédent de voirie communale situé Rue de Montroux à Montret, actuellement occupé par les Consorts BOISSARD, n'est plus affecté au domaine public.

Cet excédent de voirie a récemment été borné, et cadastré à la section E parcelles n°116, 117 et 118. Ces parcelles n'ont plus d'usage de voirie.

Les propriétaires riverains de la parcelle E n°116 ont une priorité pour l'acquisition de cette parcelle située au droit de leur propriété et déclassée par suite d'un changement de tracé de cette voie. Ces riverains disposent d'un délai de 1 mois, à partir de la notification qui leur en est faite, pour faire part de leur décision d'acquérir.

Le Conseil Municipal décide de déclasser des parcelles cadastrées E n°116-117-118 du domaine public, et de les vendre à Madame Dragana BULBIC pour le prix de 10 €.

5. **Demande droit de place camion pizza**

L'EURL GEVREY de Simard a sollicité la commune par courrier pour un emplacement pour son camion pizza. Compte-tenu de la vente régulière de pizzas par le restaurant Le Coq au Vin de Montret, le Conseil Municipal refuse d'accueillir ce camion ambulant pour une vente de pizzas sur la commune.

6. **City Stade**

Le projet d'installation d'un City Stade doit se concrétiser par un appel d'offres. La commission de travail sur ce projet doit se réunir pour préparer le dossier de consultation avec le cahier des charges. Le futur City stade sera installé sur le terrain derrière les poubelles de tri, vers l'ancienne pharmacie, route de Louhans. Des subventions ont été sollicitées à ce titre, auprès du Département, de l'Etat, et de l'Agence Nationale du Sport.

7. **Demandes de subvention**

- Comité des Fêtes : 1 000 € pour participer au financement de la Fête Patronale annuelle.
- Les Papillons Blancs : refusée ;
- AFSEP Association Française des scléroses en plaques : refusée.
- Les PEP 71 : refusée ;
- Collège Les Chênes rouges pour une sortie scolaire : refusée ;
- FNATH association des accidentés de la vie : 50 € ;

8. **Questions diverses**

a. **CCAS**

Le Maire propose, sur conseil du Trésorier, de dissoudre le CCAS de Montret afin de réunir le budget communal et celui du CCAS, facilitant ainsi la gestion budgétaire et exécutive. Une commission d'élus ainsi que des bénévoles se chargeront de maintenir les activités habituelles du CCAS (colis des anciens, repas, secours aux personnes etc.). C'est aux membres du CCAS de se prononcer sur cette décision.

b. **Archives Centre de Gestion**

Le Maire présente au conseil Municipal le devis du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire pour l'opération de classement des archives communales.

Cette opération a pour objectifs :

- de trier, classer et inventorier les archives de la commune en application des textes relatifs au traitement des archives des collectivités territoriales établis par les Archives de France et mettre à jour l'inventaire des archives ;
- de répondre à l'obligation légale de l'article L.317-1 du Code des communes de conserver, gérer et communiquer les archives communales ;
- de connaître le patrimoine historique et archivistique de la commune ;
- de permettre aux agents d'accéder rapidement aux dossiers, pour répondre tant aux besoins internes qu'aux demandes du public, grâce à un classement fonctionnel et normalisé ;
- d'optimiser l'espace de stockage grâce à une gestion rationnelle des archives ;
- de former et informer le personnel pour qu'il puisse utiliser facilement ce système de classement et en assurer la continuité.

L'opération consiste :

1. Au tri, au classement des archives communales
2. A la rédaction de l'inventaire et au conditionnement des archives

3. A la restitution des documents, avec information du personnel

Le devis pour le total de l'opération s'élève à 10 500,00 €, pour une évaluation à 30 jours d'intervention de l'archiviste du Centre de Gestion.

Enfin, le Maire informe que le traitement des archives du XXème siècle peut bénéficier, après inspection réglementaire des Archives départementales, d'une aide de la part du Conseil départemental, à hauteur de 50 %, plafonnée à 3 000,00 €. Ainsi, demeurerait à la charge de la commune 7 500,00 €.

Le Conseil Municipal trouve que le devis est élevé, mais l'accepte. Certains membres craignent que les archives départementales (dont l'avis est sollicité par le Département pour le versement de la subvention) emportent des archives concernant le patrimoine de la commune comme ce fut le cas pour les archives de l'école lors d'une précédente visite.

c. **Délibération admission en non-valeur – annule et remplace**

Correction de la délibération du 12 décembre 2019 :

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge, au titre de l'année 2019, les frais correspondant à des titres non recouvrables d'une valeur totale de 1 400 €, suite à des impayés de loyers d'un ancien commerce.

d. **Projet éolien**

A l'heure actuelle, le Conseil Municipal n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes sur la commune.

e. **Devis rideau métallique bureau de tabac**

Présentation du devis de la menuiserie BREED de Simard pour l'installation d'un rideau métallique pour la fermeture du bureau de tabac : 2 029,20 € HT. Approuvé à l'unanimité.